



**EMBALLAGES, USTENSILES DE CUISINE,
ARTS DE LA TABLE ET PUÉRICULTURE :
LES DANGERS DU BISPHENOL A**

BISPHÉROL A = PHÉNOL + ACÉTONE

Le bisphénol A est un produit chimique industriel issu de la réaction entre le phénol et l'acétone.

Il est utilisé pour la fabrication industrielle de plastiques de type polycarbonate et de résines époxy. Le polycarbonate, plastique dur et transparent, est couramment utilisé pour les emballages alimentaires (pour les bouteilles d'eau par exemple), les biberons, la vaisselle pour enfants... La résine époxy est, quant à elle, utilisée comme couche protectrice à l'intérieur des boîtes de conserve pour aliments et canettes pour boissons. Le bisphénol A peut ainsi être relargué spontanément dans les produits alimentaires en contact avec ces emballages ; l'effet étant accru à haute température ou en présence d'un contenu acide.

Le bisphénol A est aussi présent sous forme libre dans un grand nombre de reçus de caisse ou de cartes de crédit, employé en tant que révélateur de la coloration à l'impression.

Malgré ses propriétés physiques intéressantes, les études récentes tendent à démontrer que le bisphénol A est un perturbateur endocrinien, susceptible d'affecter les mécanismes de la reproduction humaine de part sa ressemblance avec les œstrogènes. Il serait aussi capable d'interférer dans le développement d'organes comme le cerveau ou le système cardio-vasculaire.

L'AFSSA OPTÉ POUR LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Dès avril 2010, l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) estimait qu'en «tenant compte de l'incertitude entourant la possible toxicité de ce composant chimique et obéissant au principe de précaution (...) la protection des consommateurs devait être renforcée, et le niveau d'exposition de la population réduit ». Néanmoins, il n'y avait « pas de raison de modifier les habitudes alimentaires ».

EN FRANCE, LES MESURES DE PROTECTION LES CONSOMMATEURS SONT EN OEUVRE

En France, le Sénat a lui aussi adopté en octobre 2012, une proposition de loi visant la suspension de la fabrication, de l'importation et de la mise sur le marché au 01/07/2015, de tout conditionnement à vocation alimentaire comportant du bisphénol A.

Et dès le 01/01/2013, tout conditionnement alimentaire contenant du BPA devra porter un avertissement déconseillant leur usage aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes et aux enfants de moins de 3 ans, tandis que la commercialisation des conditionnements alimentaires contenant du BPA destinés aux nourrissons et enfants jusqu'à 3 ans sera interdite.

SUR LE PLAN EUROPÉEN, DIFFÉRENTS TEXTES SONT AUSSI PUBLIÉS

Juridiction	Citation	Périmètre	BPA exigences	Date effective
Union européenne	Rég 2011/10/CE	Matériaux plastiques et articles en contact avec les aliments	= < 0,6 mg/kg (migration)	01/05/2011
	Rég 2011/321/CE	Biberons en polycarbonates	Interdiction	01/05/2011
Danemark	Administration vétérinaire et alimentaire danoise	Contact alimentaire pour les enfants de moins de 3 ans	Interdiction	01/07/2010
Autriche	Food Safety and Consumer Act, LMSVG	Tétines et anneaux de dentition	Interdiction	01/01/2012
Belgique	Proposition de loi adoptée par le Sénat et la Chambre	Contact alimentaire pour les enfants de moins de 3 ans	Interdiction	01/01/2013
Suède	Ministère de l'Environnement suédois	Peintures et revêtements des emballages alimentaires destinés aux enfants < 3 ans	Interdiction	01/01/2013

SGS EST LE LEADER MONDIAL DE L'INSPECTION, DU CONTRÔLE, DE L'ANALYSE ET DE LA CERTIFICATION

Reconnue comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 70 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 350 bureaux et laboratoires à travers le monde.

Grâce à notre réseau mondial, nous pouvons vous proposer une large gamme de services, et en particulier le dosage du bisphénol A. Nous pouvons aussi vous accompagner dans l'étude et la mise en conformité de vos matériaux plastiques destinés au contact alimentaire et/ou de vos articles destinés aux marchés européens et internationaux.

CONTACT

cts.france@sgs.com
www.sgsgroup.fr